

Donnez votre avis sur le plan de lutte contre le bruit

Du 18 octobre au 18 décembre, la Communauté d'agglomération consulte les habitants sur le nouveau projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de Cergy-Pontoise.



Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) est un document réglementaire à l'échelle de l'Union Européenne qui est constitué d'un diagnostic Bruit du territoire et d'un plan d'actions alimentés par les gestionnaires d'infrastructures du territoire pour réduire les bruits routier, ferroviaire, aérien et industriel du territoire.

Un premier plan couvrant la période 2019-2025 a déjà été mis en œuvre. Il s'agit maintenant de le renouveler pour la période 2025-2029.

Infos pratiques

Le plan proposé est consultable sur le site de l'agglomération à l'adresse suivante: www.cergyponoise.fr/les-annonces-legales

Liens utiles

[Lien vers le site permettant de consulter le plan proposé.](#)

Contact

Les remarques et observations éventuelles peuvent être faites par écrit sur le registre papier mis à disposition à l'accueil de l'Hôtel d'agglomération, parvis de la préfecture à Cergy.

Par courriel à l'adresse : developpementdurable@cergyponoise.fr